

COMMUNIQUE

Relatif à la prorogation de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à la mise en place d'un plan de continuité et de reprise d'activités informatique et Telecom (PCIT/PR) en cas d'incident majeur pour l'ARCEP (AOO N° 008/ARCEP/PRMP/2022 du 05 décembre 2022)

La Personne Responsable des Marchés Publics de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) informe les candidats à l'Appel d'Offres Ouvert AOO N°008/ARCEP/PRMP/2022 du 05 décembre 2022 relatif à la mise en place d'un plan de continuité et de reprise d'activités informatique et Telecom (PCIT/PR) en cas d'incident majeur pour l'ARCEP que la date de dépôt des offres initialement prévue pour le 10 janvier 2023 est prorogée.

En effet, à la date de clôture du dépôt des offres fixée au 10 janvier 2023 à 10 heures 00mn TU, l'ARCEP a enregistré moins de trois (03) offres.

Conformément à l'article 54 du code des marchés publics en vigueur au Togo, « lorsqu'un minimum de trois plis n'a pas été remis aux date et heure limites de réception des offres, l'Autorité contractante ouvre un nouveau délai qui ne peut être inférieur à quinze (15) jours calendaires et qu'elle porte à la connaissance du public ».

En conséquence, l'ARCEP proroge la date de clôture du dépôt des offres au **jeudi 02 février 2023 à 10 heures 00 mn TU**. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 10 heures 30 mn TU.

Fait à Lomé, le 12 janvier 2023

La Personne Responsable des Marchés Publics